

# L'avenir du parc Jean-Drapeau : un changement de cap s'impose

Présentation du  
**Conseil régional de l'environnement de Montréal**  
à l'Office de consultation publique de Montréal  
le 27 septembre 2018



# Le Conseil régional de l'environnement de Montréal

- OBNL indépendant, fondé en 1996
- Instance régionale en environnement
- Enjeux environnementaux montréalais
- Une centaine de membres corporatifs
- Affilié au RNCREQ (16 CRE au Québec)

**[www.cremtl.qc.ca](http://www.cremtl.qc.ca)**



# Constats qui appellent un changement de cap

- L'usage « événements » empiète sur l'usage « parc vert et bleu »
- La nature semble passer en deuxième
- Lien avec le fleuve quasi-inexistant
- Place démesurée accordée à l'automobile
- N'invite pas suffisamment à la promenade

# Constats qui appellent un changement de cap

- Manque d'encadrement des promoteurs
- Dépendance financière aux grands événements problématique
- Transparence et participation citoyenne négligées

# Vocation première et vision

- Vocation de **parc vert et bleu actif** doit prévaloir sur les deux îles
- Lieu où se marient **patrimoine naturel** et **patrimoine historique**
- **Harmonisation des usages** via un **aménagement intégré**
- Accessible et explorable en **transport actif et collectif**
- **Rapport unique** au Fleuve et à la ville

# Vocation première et vision

- Contribue positivement à la **santé** et au **mieux-être** de la population
- **Innovation** au service de la mobilité, de la conservation, de l'éducation, de la santé et de la résilience
- Brille par son **exemplarité**

# Recommandations

Insister sur de grands principes

1. Modifier les énoncés de mission et de vision de la SPJD
2. Mettre sur pied **une table de concertation** composée d'une diversité de représentants de la société civile
3. Agir sans tarder pour préserver et améliorer la biodiversité du Parc

# Recommandations

## Baliser les usages

4. Établir **des balises** pour chaque secteur du Parc, afin de mieux encadrer l'aménagement et consolider « l'expérience parc » sur les deux îles
5. Se doter d'un **cahier des charges** détaillé pour tout événement et activité organisé dans le Parc
6. Inciter les grands partenaires actuels à développer des activités et des aménagements vraiment durables

# Recommandations

## Baliser les usages

7. Optimiser l'offre d'activités « légères », compatibles avec l'usage « parc » / favoriser les événements de moindre envergure
8. Réaliser une étude qui établisse les revenus/dépenses attribués strictement à l'entretien de base jusqu'à aujourd'hui (faisant abstraction de la tenue des grands événements)

# Recommandations

## Mobilité et promenabilité

9. Supprimer la **circulation de transit** dans le Parc
10. Se doter d'un **Plan de mobilité intégrée** pour réorganiser l'offre de services de mobilité et les déplacements dans le Parc
11. Compléter le réseau de mobilité active en aménageant une **promenade panoramique** pour piétons et cyclistes le long des berges des deux îles
12. Consolider les infrastructures de mobilité durable à chacun des points d'entrée aux îles et en faire de véritables **pôles de mobilité durable**

# Recommandations

## Mobilité et promenabilité

13. Établir une **Stratégie de conversion des stationnements** et l'arrimer au Plan directeur, au Plan de mobilité intégrée et au Plan maître forestier
14. Concevoir des parcours thématiques de promenade

# Recommandations

## Pistes de financement

15. Intégrer le Parc dans la **trame verte et bleue de la CMM** et obtenir du financement de cette instance
16. Mettre en place un partenariat avec une organisation philanthropique pour contribuer au financement de l'aménagement et de l'amélioration de l'expérience du Parc, hors événements

# Recommandations

17. Développer un mobilier urbain adaptable et intelligent, qui soit la signature du Parc
18. Développer un centre d'interprétation et d'éducation en agriculture patrimoniale, écologique et sociale
19. Ouvrir un café-terrasse au bord de l'eau avec vue sur la ville

# Plan directeur

- Vision intégrée de la gouvernance, de l'aménagement et des activités
  - Clarifier la vision, instaurer la cohérence et l'écoresponsabilité
  - En tous lieux : protéger la nature, assurer la promenabilité, magnifier le patrimoine et le paysage
- Doit être mis en œuvre et faire l'objet d'un suivi
  - Plan(s) d'action
  - Transparence
  - Participation citoyenne